

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIANCOURT se sont réunis, à l'Hôtel de Ville de LIANCOURT, en séance ordinaire sur convocation régulière déposée dans les boîtes aux lettres ou envoyée par voie électronique le 23 avril 2026, affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet le 23 avril 2026, sous la présidence de Madame Laëtitia COQUELLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY- MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mmes Laurence GEFFROY - Nora LARIBI - Claire COP - Aline LEJEUNE Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

ABSENTS EXCUSES : M. Stéphane GRAS (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - M. Xavier DARCHE (pouvoir à Mme Isabelle FRILLAY) - Mme Christelle DELVAL (pouvoir à M. Thierry BALLINER).

Le quorum est atteint.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

I - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts indique que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux.

Les commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) seront désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants :

Membres titulaires :

	Nom	Prénom	Impositions directes locales
1	BALLINER	Thierry	TF
2	BIRCK	Michel	TF
3	NEMBRINI	Yves	TF
4	GOSSET	Patrick	TF
5	MESTRE	Adeline	CFE
6	GEFFROY	Laurence	TF
7	DELVAL	Christelle	TF
8	PERIE	Claire	TF
9	CAPEL	Bertrand	CFE
10	REMY	Céline	TF
11	FROMENT	Brigitte	TF
12	CHEVALLIER	Cyrille	TF
13	BEASLAY	Ophélie	TF
14	ROULET	Laëtitia	TF
15	RABINEAU	Marie-Pierre	TF
16	GUILLOTIN	Jean-Claude	CFE

Membres suppléants :

	Nom	Prénom	Impositions directes locales
1	GRAS	Stéphane	TF
2	DELIGNY	Daniel	TF
3	ALEXANDRE	Hugues	TF
4	PIERRON	Françoise	TF
5	COUELLE	Maria	TF
6	ILIC	Mirjana	TF
7	DAGO	Dakoury	TF
8	TOLCK	Quentin	TF
9	LELONG	Emilie	TF
10	CERMELY	Karine	CFE
11	ROGER	Aurélie	CFE
12	LAVALLEE	Jérôme	CFE
13	RABINEAU	Yves	TF
14	PIERLAY	Denis	CFE
15	PATONNELLE	Pascal	CFE
16	COPPIN	André	TF

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

II - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2025

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2025 qui leur été transmis le 16 avril 2026, dressé par le Comptable public qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2025.

III - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2025

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025 qui leur a été transmis le 16 avril 2026. Les deux sections présentent chacune un excédent de clôture :

- Section de Fonctionnement : 2 452 629,39 €
- Section d'Investissement : 1 343 797,65 €

Conformément aux textes en vigueur, Madame Laëtitia COQUELLE quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Thierry BALLINER, 1^{er} Maire-Adjoint.

Monsieur Jérémy VISCONTI demande pourquoi 37% du budget d'investissement ne sont pas réalisés.

Monsieur Sébastien RABINEAU indique que c'est un bon chiffre. La commune est assez fière du résultat car elle essaie d'être la plus sincère possible. Nous avons parfois des mauvaises surprises, des subventions qui n'arrivent pas et reculent la décision. Le Plan Pluriannuel d'Investissement ne devrait pas avoir d'impact à l'échelle d'une année.

Monsieur Jérémy VISCONTI indique que ça permet d'avoir des arguments pour expliquer la situation.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2025.

Ont voté pour : M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY- MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSOY - Mme Laurence GEFFROY - M. Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - M. Alexis BRILLET.

Se sont abstenus : M. Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur et à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement (Excédent) : 2 452 629,39 €
- Section d'investissement (Excédent) : 1 343 797,65 €

Les Restes A Réaliser présentent un solde négatif de - 931 414,58 €.

Considérant qu'il n'y a déficit de la section de fonctionnement ni besoin de couverture de la section d'investissement, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat 2025 de la section de fonctionnement du budget de la commune comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement, au compte 002. : 2 452 629,39 €
- ✓ Section d'investissement, au compte 1068 : 0,00 €

Monsieur Sébastien RABINEAU précise qu'affecter 0 € signifie que ce qui est en fonctionnement reste en fonctionnement puisqu'il n'y a pas de déficit en investissement.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette affectation du résultat de l'exercice 2025.

V - CONTRIBUTIONS DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Conformément aux orientations budgétaires, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer à maîtriser en 2026 la pression fiscale et pour ce faire d'adopter les taux ci-dessous, identiques à ceux de 2025 :

Libellé	Taux de référence 2025	Taux proposés pour 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.59 %	42.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.19 %	58.19 %
Taxe d'habitation	18.22 %	18.22 %

La loi de finances 2026 a revalorisé forfaitairement de + 0,8% les valeurs locatives cadastrales qui servent de base d'imposition.

Ces taux ont été examinés par la Commission des Finances lors de sa réunion du 20 avril 2026. Celle-ci a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

VI - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est voté par son assemblée délibérante.

Préalable au passage à la nomenclature M57, le RBF a été adopté par la commune fin 2024.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante et prenant en compte le passage au Compte Financier Unique (CFU) au cours de l'exercice 2026, la commune a rédigé un RBF mis à jour, annexé à ce rapport.

Aussi, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Règlement Budgétaire et Financier actualisé.

Monsieur Sébastien RABINEAU précise que le règlement est pédagogique. Il répond à toutes les questions qui peuvent être posées en matière de fonctionnement budgétaire.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le Règlement Budgétaire et Financier.

VII - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026. Celui-ci s'équilibre globalement à 17 845 644,78 €, répartis comme suit :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - Section de Fonctionnement : | 9 716 933,39 € |
| - Section d'Investissement : | 8 128 711,39 € |

Le projet de budget a été transmis le 16 avril 2026.

Cadre général du budget

Le budget primitif 2026 traduit les priorités d'action de la municipalité et les moyens financiers mobilisés pour y répondre. Il s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientations budgétaires, dont il constitue la déclinaison opérationnelle.

Dans un contexte économique et financier plus contraint pour les collectivités, il prolonge une ligne de gestion claire : préserver les équilibres financiers de la commune, maintenir la qualité des services publics et poursuivre les investissements nécessaires au développement du territoire.

Le budget constitue à la fois un acte de prévision et un outil de pilotage. Il fixe, pour l'année, l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées, tout en laissant la possibilité d'ajustements en cours d'exercice afin de s'adapter aux évolutions du contexte.

Il traduit concrètement les engagements de la municipalité, autour de principes constants :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de préserver des marges de manœuvre ;
- l'absence d'augmentation de la fiscalité locale ;
- le maintien d'un niveau d'investissement soutenu, au service des habitants et de l'attractivité de la commune ;
- une attention portée à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité des équipements publics.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services publics municipaux. Elle traduit concrètement l'action de la commune au service des habitants : entretien des équipements, fonctionnement des écoles et des services, soutien aux associations, gestion des espaces publics.

Son équilibre constitue un enjeu central, puisqu'il conditionne la capacité de la commune à dégager des marges de manœuvre pour financer ses investissements.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la fiscalité locale, qui en constitue la première ressource, ainsi que sur les dotations versées par l'État. Cette structure de financement implique une vigilance constante, dans un contexte où les charges progressent plus rapidement que les recettes, du fait des choix opérés par le gouvernement et la majorité parlementaire.

À titre indicatif, ces recettes proviennent majoritairement de la fiscalité locale (55 %, dont 40 % pour les seules taxes foncières) et des dotations de l'État (27 %).

Recettes		B.P 2025	B.P 2026
013	ATTENUATION DES CHARGES	1 500,00	1 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	512 750,00	661 800,00
73	IMPOTS ET TAXES	811 959,00	788 979,00
731	FISCALITE LOCALE	3 159 859,00	3 182 772,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 126 261,00	2 304 253,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	225 000,00	245 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		6 837 329,00	7 184 304,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL RECETTES REELLES		6 837 329,00	7 184 304,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	80 000,00	80 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		80 000,00	80 000,00
002.	RESULTAT REPORTE	1 970 582,84	2 452 629,39
TOTAL GENERAL		8 887 911,84	9 716 933,39

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Elles se composent principalement des charges de personnel, indispensables à la qualité du service rendu, des dépenses liées à l'énergie et aux fluides, de l'entretien des bâtiments et des espaces publics, ainsi que des prestations nécessaires au fonctionnement des équipements communaux.

Elles intègrent également le soutien au tissu associatif, qui participe à la vitalité de la commune.

Dans un contexte de hausse des coûts, en particulier sur l'énergie et certaines charges structurelles, la commune veille à maîtriser l'évolution de ces dépenses, afin de préserver ses équilibres financiers et ses marges de manœuvre.

Dépenses		Pour mémoire B.P 2025	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 303 771,00	2 336 835,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 154 020,00	4 200 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	606 949,00	680 354,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		7 064 740,00	7 217 189,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	60 000,00
68	DOTATIONS	20 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 090 740,00	7 297 189,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	397 171,84	504 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 400 000,00	1 915 744,39
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 797 171,84	2 419 744,39
002	RESULTAT REPORTE	-	-
TOTAL GENERAL		8 887 911,84	9 716 933,39

	Inscription budgétaire 2026
Article 204182 - Subvention au SE60 <i>Travaux sur réseaux rue Latour</i> <i>Travaux sur réseaux chemin clos Marie Bellet</i>	54 075,76 € 150 000,00 €
Article 657363 - Subvention au CCAS	180 000,00 €
Article 657363 - Subvention à la RPA	70 000,00 €
Article 65748 - Subvention aux associations*	180 000,00 €

Les Conseillers Municipaux, appartenant à l'exécutif d'associations, n'ont pas pris part au vote des subventions allouées à ces associations.

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE	27 439 €
COMMISSION CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	86 130 €
COMMISSION SOLIDARITES	5 350 €
COMMISSION "VIE LOCALE - ANIMATIONS - JUMELAGES"	51 300 €
NON AFFECTEES	9 781 €
ENSEMBLE DES SUBVENTIONS	180 000 €

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE	27 439 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	24 439 €
Ecole maternelle Albert Camus 3 classes	2 439 €
<i>Coopérative 53 € par classe</i>	159 €
<i>Arbre de Noël 310 € par classe</i>	930 €
<i>Dotation transports 450 € par classe</i>	1 350 €
Ecole maternelle Jean de la Fontaine 2 classes	2 426 €
<i>Coopérative 53 € par classe</i>	106 €
<i>Arbre de Noël 310 € par classe</i>	620 €
<i>Dotation transports 450 € par classe</i>	900 €
<i>Dotation transports spécifique pour se rendre à la médiathèque ou au centre culturel (800 € pour l'année)</i>	800 €
Ecole maternelle Jean Macé 4 classes	3 252 €
<i>Coopérative 53 € par classe</i>	212 €
<i>Arbre de Noël 310 € par classe</i>	1 240 €
<i>Dotation transports 450 € par classe</i>	1 800 €
Ecole élémentaire Albert Camus 8 classes	7 428 €
<i>Coopérative 53 € par classe</i>	424 €
<i>Sorties pédagogiques 213 € par classe</i>	1 704 €
<i>Dotation transports 600 € par classe</i>	4 800 €
<i>Classe UPE2A</i>	500 €
Ecole élémentaire Jean Macé 9 classes	8 894 €
<i>Coopérative 53 € par classe</i>	477 €
<i>Sorties pédagogiques 213 € par classe</i>	1 917 €
<i>Dotation transports 600 € par classe</i>	5 400 €
<i>Dotation transports classe ULIS</i>	600 €
<i>Classe ULIS</i>	500 €
AUTRES ASSOCIATIONS	3 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers - Subvention exceptionnelle	1 500 €
APEI Les Bambins des Belles Eaux	500 €
APEI Petit Coup de Pouce	500 €
Association d'aide aux devoirs Savoir Vivre Ensemble	500 €

COMMISSION CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	86 130 €
---	-----------------

CULTURE	3 380 €
----------------	----------------

Association Philatélique de Liancourt	180 €
Déclic Photo Liancourtois	500 €
Déclic Photo Liancourtois - Subvention exceptionnelle	500 €
Les amis de l'histoire	200 €
Lez'Arts Créatifs	500 €
Lez'Arts Créatifs - Subvention exceptionnelle	500 €
Patrimoine historique de Liancourt	600 €
Patrimoine historique de Liancourt - Subvention exceptionnelle	400 €

SPORT	82 250 €
--------------	-----------------

Association Agréée Le Vairon de Liancourt-Rantigny pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1 100 €
Athlétique Club de Cauffry-Liancourt-Rantigny-Laigneville	1 500 €
Avenir Cycliste de Catenoy	900 €
Badminton Club de Liancourt	6 000 €
Basket Club du Liancourtois	5 000 €
Billard Club Liancourtois	500 €
Cauffry Tennis de Table	500 €
Entente Creil-Liancourt Association (Handball)	9 000 €
Football Club Liancourt-Clermont	27 500 €
Judo Club Liancourtois	8 500 €
La G.A.S.E.L.L.E.	1 500 €
Les Boulistes Liancourtois	1 500 €
Société de Chasse de Liancourt	750 €
Union Cycliste Liancourt-Rantigny	6 000 €
<i>Fonctionnement</i>	3 000 €
<i>Ecole de cyclisme</i>	2 000 €
<i>Cyclosport Ufolep</i>	1 000 €
Union Cycliste Liancourt-Rantigny	7 000 €
Subvention exceptionnelle (Ronde de l'Oise)	
Volley-ball Rantigny-Liancourt	5 000 €

VIE ASSOCIATIVE	500 €
------------------------	--------------

Majik's - Subvention exceptionnelle	500 €
-------------------------------------	-------

		Vote du Conseil Municipal
COMMISSION SOLIDARITES		5 350 €
Activie		800 €
Association pour le Don du Sang Bénévoles de Creil et sa région		200 €
Gareaucopaindabord		500 €
La Belle Epoque		300 €
Union des Combattants d'Afrique du Nord Section de Liancourt- Mogneville-Labruyère (UNC-UNCAFN)		900 €
Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles		1 700 €
Vie Libre		950 €

COMMISSION VIE LOCALE, ANIMATION ET JUMELAGE		51 300 €
VIE LOCALE ET ANIMATION		41 800 €
Club soleil Tropikal		800 €
Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Liancourt		19 000 €
Entraide aux Anciens de Liancourt		13 000 €
Jardins Familiaux de l'Oise - Section de Liancourt		1 500 €
La Belle Bobine		1 000 €
Les Indésirables Cars		200 €
Loisirévasion		500 €
Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées - Section de Liancourt		5 800 €
JUMELAGE		9 500 €
Comité de Jumelage Mainburg-Liancourt		1 000 €
Comité de Jumelage Mainburg-Liancourt Subvention exceptionnelle		3 000 €
Comité de Jumelage Olgiate Comasco-Liancourt		1 000 €
Comité de Jumelage Olgiate Comasco-Liancourt Subvention exceptionnelle		4 500 €

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager une épargne, qui constitue un levier essentiel pour financer les investissements de la commune.

La commune s'attache à préserver cette épargne, afin de maintenir dans la durée sa capacité à financer des projets structurants sans recourir excessivement à l'emprunt.

Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux projets qui engagent la commune dans la durée et contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Elles financent notamment la réalisation et la rénovation des équipements publics, les aménagements urbains, ainsi que les acquisitions nécessaires au développement des services municipaux.

Dépenses		B.P 2025	B.P 2026
	OPERATION 27 - REDYNAMISATION CENTRE VILLE	1 567 058,00	1 428 382,36
	OPERATION 43 - PARKING LATOUR	2 042 869,00	94 128,38
	AUTRES OPERATIONS STRUCTURANTES	1 045 722,00	678 412,61
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 934,68	102 844,66
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	19 396,00	204 075,76
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	651 631,00	1 888 706,78
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 331 814,00	1 877 160,84
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS		6 769 424,68	6 273 711,39
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 900,00	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 000,00	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 791 324,68	6 298 711,39
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	80 000,00	80 000,00
041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	720 000,00	1 750 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	1 830 000,00
001	RESULTAT REPORTE	-	-
TOTAL GENERAL		7 591 324,68	8 128 711,39

La commune poursuit en 2026 un effort d'investissement soutenu, traduisant la volonté de mener à bien les projets engagés et d'accompagner le développement du territoire, avec des opérations qui s'inscrivent dans la continuité des orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires.

Ces investissements portent notamment sur :

- l'amélioration du cadre de vie et des espaces publics, avec la poursuite des aménagements de voirie, notamment rue Latour ;
- le renforcement de la sécurité et des services publics de proximité, avec l'installation du poste de police municipale au 4 rue du Général Leclerc ;
- l'entretien et la modernisation des équipements publics, notamment le gymnase, les équipements sportifs et la crèche multi-accueil ;
- l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics, avec les travaux prévus à la mairie ;
- le renouvellement des équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement des services, notamment l'acquisition d'une balayeuse.

Les recettes d'investissement regroupent l'ensemble des ressources mobilisées pour financer les projets de la commune.

Elles reposent sur une stratégie de financement équilibrée, combinant le soutien des partenaires publics – État, Région, Département – la mobilisation des ressources propres de la commune, ainsi que les recettes liées au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et, le cas échéant, aux cessions.

Cette approche permet de soutenir un niveau d'investissement significatif tout en préservant les équilibres financiers de la commune.

Recettes		B.P 2025	B.P 2026
13	SUBVENTIONS OP. 27 - REDYNAMISATION CENTRE VILLE	144 060,00	225 060,00
13	SUBVENTIONS OP. 43 - PARKING LA TOUR	150 000,00	93 000,00
13	SUBV. AUTRES OPERATIONS STRUCTURANTES	599 119,00	256 449,93
13	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	98 012,00	888 529,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 200,00	-
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS		992 391,00	1 463 039,35
10222	FCTVA	380 000,00	750 000,00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	25 000,00	5 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	750 000,00	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 000,00	2 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	395 130,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 162 391,00	2 615 169,35
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	397 171,84	504 000,00
041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	720 000,00	1 750 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 400 000,00	1 915 744,39
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 517 171,84	4 169 744,39
001.	RESULTAT REPORTE	2 911 761,84	1 343 797,65
TOTAL GENERAL		7 591 324,68	8 128 711,39

La commission des Finances s'est tenue le 20 avril 2026. Elle a clos de cycle des commissions.

Les subventions présentées en commissions tout comme le budget ont reçu un avis favorable de la commission des Finances.

Monsieur Sébastien RABINEAU indique que c'est toujours les mêmes sujets de préoccupation, l'augmentation des coûts énergétiques, la partie "personnel" reste sensible. Le budget est prudent. Les subventions ont été vues et rendues transparentes.

Monsieur Jérémy VISCONTI indique que la Maison de l'Après ne correspond pas aux priorités des Liancourtois. De plus en plus de commerçants sont en difficulté et prévoient de partir. Il faut répondre à la demande de réfection des routes. Il se pose des questions sur les orientations prises.

Madame le Maire lui répond, concernant l'amélioration du cadre de vie, que les choses sont en cours. Les voiries sont en cours de réfection, ces réfections sont inscrites sur la durée du mandat. La Maison de l'Après sera utile pour le soutien aux associations et à l'animation du centre-ville. Des études de desserte des commerces en voiture sont en cours.

Monsieur Jérémy VISCONTI ne parle pas d'utilité mais de priorité.

Madame le Maire lui indique que, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, un Plan Pluriannuel d'Investissement sera travaillé.

Après en avoir délibéré, la majorité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition budgétaire.

Ont voté pour : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY- MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mme Laurence GEFFROY - M. Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - M. Alexis BRILLET.

Ont voté contre : M. Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

VIII - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION

Dans le cadre du budget de l'exercice 2026, une association se voit octroyer une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 € :

- Football Club Liancourt-Clermont

Une convention doit donc être établie avec cet organisme de droit privé afin de définir les objets, le montant et les conditions d'utilisation des subventions conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- délibérer sur ce projet
- l'autoriser à signer ladite convention

Monsieur Jérémy VISCONTI demande sur quels critères est basée l'attribution de la subvention.

Madame le Maire indique que les besoins du club sont évalués en fonction de leur bilan, de leurs projets et du nombre de licenciés.

Monsieur Jérémy VISCONTI demande si le nombre de licenciés apparaît dans le dossier de demande de subvention.

Madame le Maire lui répond oui dans la partie objectifs - nombre de licenciés.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

IX - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

EXERCICE 2025

L'article L2241-1 du CGCT stipule qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Superficie	Localisation	Référence cadastrale	Identité de l'acheteur	Montant
Peupleraie	3 605 m ²	La deuxième longueur	A 197 A 198	Mme DEJARDIN	3 965,50 €

CESSION

Désignation du bien	Superficie	Localisation	Référence cadastrale	Identité de l'acquéreur	Montant
Lots de copropriété n° 10 et 20	/	411 rue Jules Michelet	AL 145	M. Noredine SAADOUNE	5 000,00 €
Sol Taillis	1 594 m ²	Commune de Labruyère - Les sablons	AD 127 AD 128	Communauté de Communes du Liancourtois	1 912,80 €

Il est à noter que les parcelles acquises par la Communauté de Communes le sont par voie d'expropriation pour la mise en œuvre d'une politique publique de protection des captages d'eaux.

Monsieur Thierry BALLINER précise qu'il est nécessaire de remettre le marais en état car il y a trop de peupleraie, c'est pourquoi la commune achète les terrains dès qu'il y a des ventes.

Madame le Maire indique l'idée de pouvoir réhabiliter le marais en lui rendant sa fonction originelle et pourquoi pas créer un sentier pédagogique. Mais la réhabilitation sera longue puisqu'il y a énormément de parcelles et autant de propriétaires.

Monsieur Thierry BALLINER indique que beaucoup de propriétaires ne savent même pas qu'ils possèdent une parcelle.

Monsieur Jérémy VISCONTI demande des précisions en termes de calendrier.

Madame le Maire indique qu'un travail est en cours avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche pour phaser les travaux.

Monsieur Antonin FERREIRA ROCHE demande comment le montant des terrains est calculé.

Madame le Maire répond que France Domaine fixe les prix même si la commune n'est pas obligée de les suivre.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2025.

X - CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

L'école maternelle Jean Macé a souhaité inscrire deux classes d'environnement "Nature & poney" au Poney-Club des Terrasses à MONT SAINT SULPICE (Yonne) les 8 et 9 juin 2026. Il s'agit des classes de Mesdames DELABYE (MS/GS) et BETIS (PS/MS).

Par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'intention de départ et a décidé de prendre en charge 55 % du montant du séjour pour les enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT.

Le coût du séjour est de 134 € par élève auquel il faut ajouter 1 800 € de transport aller/retour.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de la participation de la commune et celui des familles comme suit :

	Liancourtois	Extérieur
Coût du séjour par enfant (7 696 € / 44 élèves)	174.91 €	174.91 €
Participation communale (55 % du prix du séjour)	- 96.20 €	/
Participation par enfant	78.71 €	174.91 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6042 - Achats de prestations de services, du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Question orale de Monsieur JérémY VISCONTI reçue le 24 avril 2026

Madame le Maire,

Lors du premier conseil d'installation, le 20 mars dernier, vous vous êtes personnellement engagée à mettre en place une commission spéciale consacrée à la situation des commerces de notre commune. (Page 7 du PV de la séance du 30 mars 2026).

Nous souhaiterions savoir si cet engagement sera tenu et, le cas échéant, quel en sera le calendrier de mise en œuvre.

Je vous remercie.

Réponse de Madame le Maire

Je vous confirme que l'engagement pris lors du conseil d'installation a bien été tenu.

En effet, lors du conseil municipal du 15 avril dernier, la commission concernée a été officiellement mise en place. Par ailleurs, un groupe de travail associant l'ensemble des élus qui souhaitent s'y investir sera constitué afin de travailler plus spécifiquement sur les questions liées à la situation et au développement des commerces de notre commune.

Au-delà de ce cadre collectif, je recevrai également les commerçants qui en feront la demande afin d'examiner directement avec eux les problématiques qu'ils rencontrent et les solutions que nous pouvons construire ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.